



**SIVOM ENFANCE JEUNESSE**  
du Canton de Cozes

## PROCÈS VERBAL DU 25 JANVIER 2021

Nombre de Membres :  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Pouvoirs :  
Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures et trente minutes. Le Comité Syndical du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sans public, à la salle des associations de ARCES SUR GIRONDE, sous la Présidence de Madame ROUIL Chantal, présidente.

### **PRESENTS :**

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
ROUIL	Chantal	PRESIDENTE	ARCES SUR GIRONDE
BOZIER	Vincent	VICE PRESIDENT 1	MESCHERS SUR GIRONDE
WEYER	Thierry	VICE-PRESIDENT 2	EPARGNES
LAVEAUD	Donatien	VICE-PRESIDENT 3	BARZAN
GUILLET	Stéphanie	Conseiller syndical suppléante	MORTAGNE SUR GIRONDE
COULON	Claude	Conseiller syndical titulaire	BOUTENAC TOUVENT
EGRETEAU	Agnès	Conseillère syndical titulaire	SEMUSSAC
FOUCHIER	Caroline	Conseillère syndicale titulaire	FLOIRAC
POURPOINT	Bernard	Conseiller syndical titulaire	GREZAC
BRANCHEREAU	Christine	Conseiller syndical suppléante	TALMONT SUR GIRONDE
SEGUINAUD	Béatrice	Conseillère syndicale titulaire	CHENAC ST SEURIN D'UZET

**SECRETARE DE SEANCE :** WEYER Thierry (EPARGNES)

**ABSENTS EXCUSES :** PÉROCHAIN Carole (COZES), CADE Amélie (BRIE SOUS MORTAGNE)

**Date de convocation :**

19 janvier 2021

Le procès-verbal du Comité syndical du 15 janvier 2021 à été approuvé à l'unanimité.

Cette assemblée avait pour but de reformer les différents groupes de travail et commission relatives au comité syndical du 11 septembre 2020.

Après avoir revus les différentes délibérations du conseil, il s'avère que seule celle concernant la composition des commissions est modifiée.

## **I-OBJET : COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1 à l'article L2121-22 ;

Considérant qu'il est nécessaire de former des commissions pour répondre aux besoins administratifs, financiers et pédagogiques des services proposés par le SIVOM ENFANCE JEUNESSE DU CANTON DE COZES.

Madame la Présidente propose de former les commissions suivantes :

### **1-COMMISSION FINANCES ET APPEL D'OFFRES**

Traite de l'élaboration du budget et de son exécution.

De la facturation aux familles et de la tarification.

De la comptabilité analytique, des investissements à envisager, des subventions à demander...

### **2-COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC)**

Les sujets abordés traiteront de la téléphonie, de l'informatique (matériels, logiciels métiers, messagerie électronique, site internet...)

### **3-COMMISSION RESSOURCES HUMAINES**

Les sujets abordés traiteront de la gestion du personnel, des demandes statutaires des agents, de la situation des agents contractuels, des congés payés et autorisations d'absence autorisées, du temps de travail, des Lignes directrices de gestion...

### **4-COMMISSION D'ADMISSION**

Cette commission aura pour but de donner des priorités aux admissions en crèche essentiellement.

Elle pourra être le sujet de cas exceptionnel d'enfants du SIVOMEJCC pour lequel se pose un souci quelconque et sur lequel une solution devra être trouvée en toute neutralité.

### **5-COMMISSION HYGIENE ET SECURITE**

Les sujets abordés traiteront des mesures à prendre dans le cadre de l'hygiène et la sécurité pour le personnel et les enfants du SIVOM ENFANCE JEUNESSE DU CANTON DE COZES en respectant le cadre légal.

- Elaboration du document unique
- Mesures COVID-19
- Règlement d'hygiène et de sécurité
- Nomination d'assistants de prévention
- Mesures des risques professionnel
- Plan Vigipirate renforcé...

### **6-COMMISSION RELATION CAF ET PARTENAIRES TERRITORIAUX**

Travail sur la politique enfance jeunesse, les contrats de territoires globaux (financement CAF), les conventions avec la CARA, les mairies, le centre-socio-culturel ARC EN CIEL, les associations du territoire...

Travail en collaboration avec le coopérateur territorial sur les projets éducatifs et pédagogiques et les fiches actions de la CARA...

Après concertation, les commissions ont été formées (Cf. ANNEXE 1)

Le conseil syndical à l'unanimité,

**APPROUVE** la formation de ces commissions et indique que d'autres pourront être formées en cas de nécessité durant la mandature.

**La séance est levée à 19H45**

**TABLEAU DES DELIBERATIONS**

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>OBJET</b>
<b>D2021-25_01_01</b>	<b>I-COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS</b>